

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT  
D'AVESNES/HELPE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU PAYS DE MORMAL

Envoyé en préfecture le 30/06/2022

Reçu en préfecture le 30/06/2022

Affiché le

ID : 059-200043321-20220622-74\_2022DEL-DE

**AFFICHAGE PAR EXTRAITS DU COMPTE RENDU DE  
LA SÉANCE (article R.2121-11 du Code général des  
collectivités territoriales)**

<b><u>NOMBRE DE MEMBRES</u></b>		
<b><u>En Exercice</u></b>	<b><u>Présents</u></b>	<b><u>Votants</u></b>
69	55	60

<b><u>DATE DE LA CONVOCATION</u></b> 16/06/2022
<b><u>DATE D’AFFICHAGE</u></b> <b>30 JUIN 2022</b>
<b><u>DEPOT EN PREFECTURE</u></b> <b>30 JUIN 2022</b>
<b><u>Objet de la Délibération</u></b> Bilan de la mise à disposition au public et approbation de la procédure de modification simplifiée du PLUI prescrite le 28/01/2021

**SEANCE DU 22 JUIN 2022**

L’an deux mil vingt-deux, le 22 juin, à dix-huit heures le conseil de la communauté de communes du pays de Mormal s’est réuni en session ordinaire, à la fabrique de Mormal à Wargnies le Grand, après convocation légale, sous la Présidence de M. Guislain CAMBIER

**Étaient présent(e)s** : M. Philippe EUSTACHE, Mme Brigitte ADAM, M. René QUINZIN, Mme Chantal SCHWARTZ, M. Dominique FONTAINE, Mme Danièle DRUESNES, M. Philippe SARRAUTE, M. André DUCARNE, M. Bertrand FLAMENT, M. Jean-Marie COUSIN, M. Christophe LEGROUX, Mme Pierrette GUIOST, Mme Hélène DUMORTIER\*, Mme Marie-Pierre SORIAUX, M. Gautier MEAUSOONE\*\*\*\*\*, M. Denis LEFEBVRE, M. Benoît GUIOST, MME Carine FREHAUT, M. Joseph CALLIANDRO, M. Alain GERARD, M. Luc BERTAUX, M. Nicolas RUTER, M. Yves LIENARD\*\*, M. Anthony VIENNE, M. Yohann LECERF, Mme Catherine HENNEBERT, M. François ERLEM, M. Francis DUPIRE\*\*\*, Mme Nathalie MONIER, M. Frédéric DEVILLERS, Mme Marie DUBOIS, M. Amar GOUGA\*\*\*\*, Mme Martine LECLERCQ\*\*\*\*\*, M. Jean-Claude BONNIN, M. Alain MICHAUX, M. Antoine BOQUILLON, M. Dominique QUINZIN, M. Frédéric ROMAIN, M. François RONCHIN, M. Jean-Louis BAUDEZ, Mme Valérie COCHEZ, M. Jean-Pierre MAZINGUE, M. Guislain CAMBIER\*\*\*\*\*, M. Jean-Baptiste GUIOT\*\*\*\*\*, M. Jean-Pierre NOËL, Mme Anita LEFEBVRE, M. Claude BLOMME, M. Patrick PIANA, M. Eric HIROUX, Mme Chantal JACMAIN, Mme Zahra GHEZZOU, M. André FREHAUT, M. Olivier YZANIC, M. Bernard BEAUFORT, M. Didier ROGEAU

**Étaient excusé(e)s et remplacé(e)s** : M. Christian DORLODOT, M. Georges BROXER, Mme Sabine KOLASA, M. Jean-Noël BRICHANT, M. Daniel DAZIN, Mme Catherine MOREL,

**Étaient excusé(e)s avant donné procuration** : Mme Francine CAUCHETEUX, Mme Françoise DUPUIITS, Mme Marie-Sophie LESNE, Mme Roxane GHYS, M. Thierry SOSZYNSKI,

**Étaient excusé(e)s** : M. Guillaume LESOURD, M. Jean-Claude GROSSEMY, Mme Nathalie VINCENT, Mme Alexandra LERCH, M. Frédéric CARRE, Stéphane LATOUCHE, M. Jean-Philippe MICHEL, M. Freddy DOLPHIN, M. Bruno LEFEBVRE,

\*Mme Hélène DUMORTIER a participé à partir de la délibération 40/2022,

\*\*M Yves LIENARD a participé à partir de la délibération 38/2022,

\*\*\* M Francis DUPIRE a participé à partir de la délibération 40/2022,

\*\*\*\*M Amar GOUGA a participé à partir de la délibération 35/2022,

\*\*\*\*\*Mme Martine LECLERCQ a participé à partir de la délibération 35/2022

\*\*\*\*\* M. Guislain CAMBIER quitte la séance pendant les délibérations 38/2022 et 39/2022

\*\*\*\*\* M. Gautier MEAUSOONE n’a pas pris part au vote de la délibération 72/2022

\*\*\*\*\* M Jean-Baptiste GUIOT a participé à partir de la délibération 57/2022.

Seuls 55 élus ont pris part au vote de la délibération 49/2022

## Délibération n°74/2022

**Objet :** Bilan de la mise à disposition au public et approbation de la procédure de modification simplifiée du PLUi prescrite le 28/01/2021

Il est exposé au conseil communautaire ce qui suit :

Mes chers collègues,

Le président de la communauté de communes du pays de Mormal a engagé, par arrêté n° 04/2021 en date du 28/01/2021, et arrêté modificatif n°5/2021 du 12/02/2021, une procédure de modification simplifiée du PLUi afin de :

- Rectifier des erreurs matérielles sur le zonage des parcelles AA 222 à La Longueville, OA 5470-5471-5472 anciennement cadastrées OA 2869 à Bousies et B 1220 à Gommegnies,
- Inscrire un emplacement réservé sur les parcelles OA 1918-1920 à Louvignies-Quesnoy,
- Apporter un complément au règlement écrit des zones UB, UC, UD au niveau du chapitre sur les ouvertures des constructions,
- Rectifier une erreur matérielle sur le règlement écrit des zones UE et 1AUE au niveau des autorisations sous conditions particulières,
- Modifier le règlement écrit de la zone agricole concernant les équipements d'intérêt collectif et de services publics au regard de la hauteur et des distances d'implantation par rapport aux limites séparatives,
- Modifier le règlement écrit de la zone agricole concernant les affouillements afin que soit autorisée, sous condition, la construction des piscines,
- Corriger une erreur matérielle sur les planches graphiques du zonage des communes de Landrecies et Maroilles,
- Modifier la règle de l'emprise au sol pour les constructions en zone NL concernant les équipements d'intérêt collectif et services publics.

Il est à noter que par délibération en date du 26/03/2021, la commune de Louvignies-Quesnoy a demandé le retrait du point de l'étude la concernant. L'inscription d'un emplacement réservé sur les parcelles OA 1918-1920 à Louvignies-Quesnoy ne figure donc pas dans le dossier d'approbation.

Par délibération en date du 30/06/2021, le conseil communautaire a défini des objectifs de concertation et a validé les modalités de concertation avec le public.

Par délibération en date du 24/11/2021, le conseil communautaire a tiré le bilan de la concertation et définit les modalités de disposition au public du dossier. Le dossier a ensuite été notifié aux personnes publiques associées et aux communes concernées.

Conformément à l'article L 153-47, le projet, accompagné de l'avis des personnes publiques associées et des communes, a été mis à disposition au public, selon des modalités suivantes :

- Dépôt du dossier avec les avis des personnes publiques accompagné d'un registre accessible à la communauté de communes à Bavay, 59 rue Pierre Mathieu, pendant un mois à compter du 15/04/2022, aux dates et heures d'ouverture du lieu au public.
- Publication d'un avis dans le journal « La Voix du Nord » au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition.
- Mise en ligne du dossier sur le site internet de la communauté à l'adresse suivante : [www.cc-paysdemormal.fr](http://www.cc-paysdemormal.fr), rubrique environnement/urbanisme / urbanisme / PLUi / modifications simplifiée / 2021 / mise à disposition au public, avec un dispositif permettant de formuler des remarques en ligne.

Conformément à l'article L 153-47 du code de l'urbanisme, le président présente devant l'organe délibérant le bilan de cette mise à disposition :

Au terme de la mise à disposition du dossier au public, et compte-tenu des avis émis par les personnes publiques associées ou les communes, il n'apparaît pas d'éléments susceptibles d'être pris en compte au regard des objets de la modification simplifiée et des prescriptions du code de l'urbanisme, à l'exception de quelques éléments complémentaires au dossier d'évaluation environnementale suite aux remarques de l'autorité environnementale.

Les observations du public seront enregistrées et conservées.

**AYANT entendu l'exposé de son rapporteur,**

**Après avoir délibéré,**

**Le Conseil Communautaire par,**

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
60		

**Décide :**

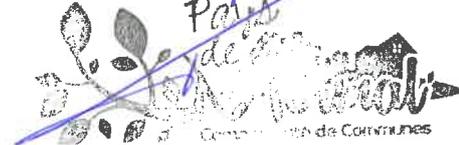
- D'accepter le bilan de cette mise à disposition.

Fait et délibéré le 22 juin 2022

Certifie exécutoire compte tenu :

- De la transmission en Sous-Préfecture le : **30 JUIN 2022**
- De la publication le : **30 JUIN 2022**

Pour copie conforme,  
Le Président.



Envoyé en préfecture le 30/06/2022

Reçu en préfecture le 30/06/2022

Affiché le



ID : 059-200043321-20220622-74\_2022DEL-DE